#110
LE MAGAZINE
DES SOCIÉTAIRES

sacem MAG

DÉCRYPTAGE

LA COPIE PRIVÉE : UNE RESSOURCE INDISPENSABLE POUR LA VITALITÉ DE LA CRÉATION

SACEM & VOUS

POUR MIEUX VOUS PROTÉGER, UN MODÈLE UNIQUE



DOSSIER SPÉCIAL

SOCIÉTAIRES on vous écoute !

PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE SOCIÉTAIRES EN 2023

sacem

UNE PREMIÈRE
UN ACCORD SUR LES NFT MUSICAUX

Une nouvelle avancée dans le Web3. La Sacem a signé un accord avec Pianity, première marketplace française de musique NFT. Il s'agit du premier accord mettant en place pour les créateurs et éditeurs de musique, **une juste rémunération sur les ventes des titres musicaux sous forme de NFT.** Cet accord est le fruit d'une collaboration et d'un partage d'expérience entre les équipes de la Sacem et Pianity. **Il inclut notamment le «*droit de suite*», une innovation majeure dans l'industrie musicale permise par les NFT.**

« DÉVELOPPER DE NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE VIVRE LA MUSIQUE DANS LE MONDE DU DIGITAL »

À ce titre, chaque fois qu'un de ces NFT sera revendu à l'avenir, les créateurs de l'œuvre musicale bénéficieront d'une nouvelle rémunération. Pour la Sacem, ce partenariat est une nouvelle illustration de sa volonté de collaborer avec les acteurs de la Music Tech, afin de développer de nouvelles manières de faire vivre la musique dans le monde du digital. **C'est aussi une marque supplémentaire de son engagement dans le Web3 pour accompagner au mieux ses membres et leur permettre de bénéficier de nouvelles sources de revenus liés aux usages musicaux qui évoluent.**

Les NFT constituent aujourd'hui un marché naissant, mais tout indique que leur usage sera démultiplié dans un avenir proche ; c'est pourquoi **il est important de bâtir dès à présent pour les créateurs des modes de rémunération justes et équitables.**

SOMMAIRE

Éditorial du président
– P3

DOSSIER SPÉCIAL
Sociétaires, on vous écoute !
– P4

DÉCRYPTAGE
La rémunération pour copie privée, une ressource méconnue mais vitale à la création artistique
– P16

Streaming musical : le paradoxe d'un succès
– P18

SACEM & VOUS
La protection sociale de la Sacem : bien plus qu'une expertise, un engagement
– P20

MusicStart
– P22

PALMARÈS DES GRANDS PRIX SACEM 2022
– P23

| **Magazine des sociétaires Sacem**
| **Directrice de la publication :** Cécile Rap-Veber
| **Directrice de la rédaction :** Céline Stierlé
| **Comité de rédaction :** Serge Perathoner, Claude Lemesle, Jean-Claude Petit, France Monot Fortin, Valérie Foray, Christine Lidon, Arnold Turboust

| **Ont collaboré à ce numéro :** Nahel Bekki, Keyla Benita, Pascal Bertin, Philippine Donnelly
| **Rédaction en chef :** Éloïse Dufour
| **Suivi de publication :** Karine Peffer
| **Direction artistique, maquette et conseil éditorial :** Agence CLAI et tand'M

| Le magazine des sociétaires Sacem est publié tous les quatre mois | No ISSN 2108-8802 | Sacem – Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique | Société civile à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro D 775 675 739 |
| **Siège social :** Sacem – 225, avenue Charles-de-Gaulle – 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex | Tél. : 01 47 15 47 15
| **En couverture :** © CSA Images

FABRIQUE EN FRANCE
IMPRIM'VERT®
ECOLOGIC Priorité neutralité carbone laposte.fr/neutralitecarbone La Poste, premier opérateur postal à assurer la neutralité carbone intégrale de ses offres.

ÉDITORIAL

Serge Perathoner, compositeur, Président du Conseil d'administration


©Baptiste Marcon

En cette fin d'année, je souhaite vous assurer de l'engagement absolu des autrices, auteurs, compositrices, compositeurs, éditrices et éditeurs qui m'entourent, au sein du Conseil d'administration de la Sacem, depuis quelques mois. Nous sommes un collectif actif et ambitieux. Nous agissons à la fois comme les garants du modèle de la Sacem, de son ADN social et solidaire, et comme des pionniers pour écrire l'avenir de votre maison, afin qu'elle soit toujours mieux adaptée à vos besoins, à vos préoccupations et aux défis que nous aurons à relever demain.

« NOTRE MODÈLE SACEM EST UN EXEMPLE DE GESTION MODERNE, PÉRENNE, FONDÉE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES. »

Notre credo : agir pour que vos droits soient respectés et l'exploitation de vos œuvres toujours mieux rémunérée. Notre état d'esprit : penser et agir en collectif et en parfaite indépendance pour toujours mieux vous servir et vous représenter.

Une mission identique, des outils supplémentaires

Depuis 171 ans, la Sacem, votre société, l'écrin de vos créations, rassemble celles et ceux qui font vivre les arts. Anonymes ou célèbres, côtoyant l'ombre ou la lumière, français ou étrangers, symphonistes ou rappeurs, artistes de scène ou pour l'image, talents émergents ou expérimentés, tous les artisans de la création – dans leur grande diversité ! - y ont leur place et sont traités équitablement. Le droit d'auteur est l'unique rémunération de notre travail d'écriture ou de composition. Et à la Sacem, le droit d'auteur se pense à 360 degrés, avec des mécanismes uniques au monde de protection sociale, des partenariats innovants, des expertises, du conseil et du soutien pour vous accompagner à chaque étape de votre carrière. Aujourd'hui, en prise directe avec un monde qui bouge très vite, nous ne cessons de développer et accroître la valeur ajoutée de votre société : capacité à vous rémunérer dans le numérique, services toujours plus personnalisés, réflexion prospective…

Parmi les éléments marquants de cet automne, je peux ainsi citer le succès de notre drop NFT ou encore la création du service MusicStart qui permet aux *bedroom producers* sans label, ni manager de se défendre contre le plagiat en faisant valoir l'antériorité de leurs œuvres et donc, de les initier aux droits d'auteur. Nous y consacrons un article à la fin de ce numéro.

La cérémonie des Grands Prix Sacem vient de marquer le point d'orgue de cette année 2022. Les lauréats sont à l'image de ce que nous ne cessons de promouvoir : une mosaïque de talents qui enchantent nos vies par leurs créations. Je vous invite à découvrir le palmarès à la fin de ce magazine et également à lire les nombreux témoignages de sociétaires, au fil des pages.

Très bonne lecture !





© FTIare

SOCIÉTAIRES on vous écoute !

La Sacem lancera, en début d'année 2023, une grande consultation auprès de ses membres. **Objectif : mieux connaître et mieux comprendre les nouveaux besoins et les attentes des créateurs et des éditeurs pour y répondre avec toujours plus d'expertise et d'engagement.** Si les métiers de la création couvrent des réalités très diverses, le maître mot commun pourrait être celui de l'adaptation. S'adapter aux évolutions des modes d'écoute, des modes de création, des modèles économiques, aux enjeux et aux défis liés à des carrières rarement linéaires…

La Sacem, elle aussi, s'adapte et se transforme en permanence pour toujours mieux servir ses membres. En attendant les résultats de cette consultation, le Sacem Mag a souhaité rencontrer des sociétaires afin de décrypter et surtout mettre en lumière leurs métiers et leurs réalités.

SOMMAIRE DE NOTRE DOSSIER SPÉCIAL

Composons ensemble la Sacem de demain
– P6

Unis par les défis que nous relevons
– P8

Unis par la diversité que nous défendons
– P10

Le regard de celles et ceux qui font la création
– P12

COMPOSONS ENSEMBLE LA SACEM DE DEMAIN

Pour mieux connaître ses membres, la Sacem leur propose de participer à une enquête, au premier trimestre 2023, menée par l'institut Harris Interactive.

Comment participer ?



TOUS LES MEMBRES DE LA SACEM RECEVRONT PAR EMAIL UN QUESTIONNAIRE AUQUEL ILS POURRONT RÉPONDRE EN LIGNE.

D'une durée moyenne de 15 minutes, cette enquête comportera des questions ouvertes permettant aux participants de témoigner le plus librement possible. Le questionnaire sera proposé en langue française ou anglaise, selon les préférences de chacun. Les données recueillies dans le cadre de cette enquête sont parfaitement anonymes et intégralement traitées par Harris Interactive.

3 QUESTIONS À...

Cécile Rap-Veber, directrice générale-gérante de la Sacem


© Jean-Baptiste Millot

Quels sont les principaux objectifs de cette consultation lancée auprès des sociétaires ?

Cécile Rap-Veber : Les métiers de la création connaissent de véritables bouleversements depuis quelques années, avec un phénomène d'accélération. Les œuvres éclosent désormais dans un marché totalement mondialisé, les modes d'exploitation et de diffusion changent, les moyens d'émerger et de se professionnaliser évoluent. Aussi, pour toujours mieux servir nos membres et mieux répondre à leurs besoins, nous avons souhaité leur donner la parole. Cette consultation s'adresse à tous les sociétaires. Notre objectif est de mieux les connaître et comprendre leurs attentes, leur perception de l'évolution de leur métier, leurs nouveaux besoins en matière de formation ou d'accompagnement, en prenant en compte leur diversité et les spécificités de chacun des profils. Nous souhaitons aussi les interroger sur leur lien avec la Sacem.

Cette consultation précède-t-elle un virage stratégique de la Sacem ?

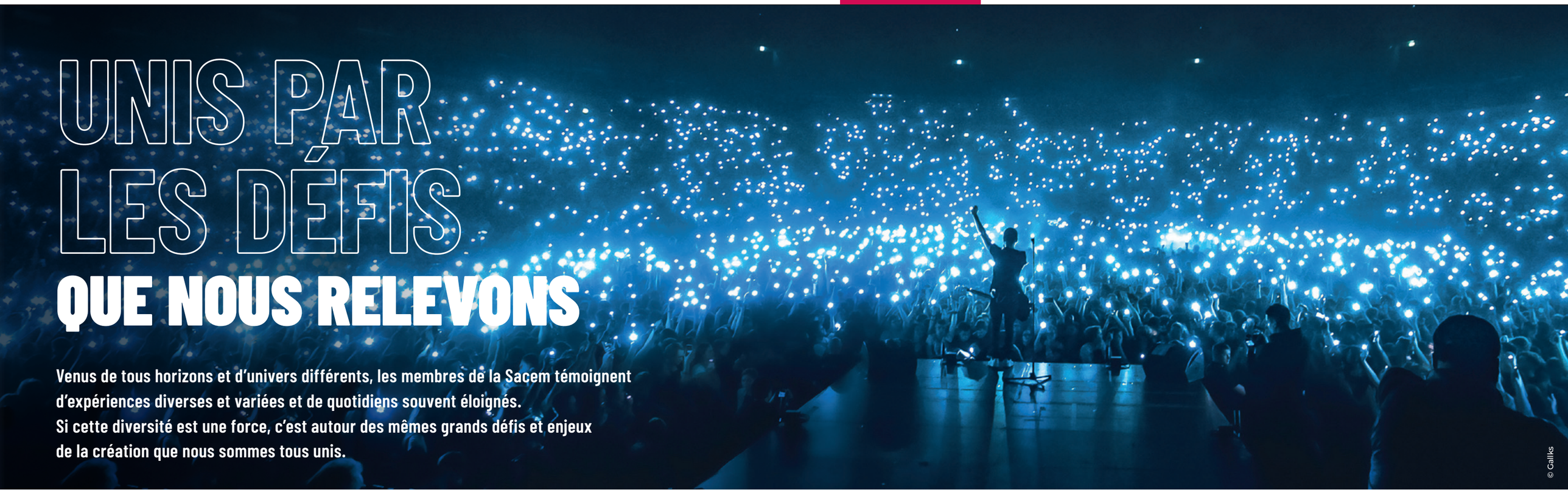
C. R.-V. : Cette consultation s'inscrit dans la parfaite continuité du virage stratégique amorcé depuis un an. Nous avons remis les créateurs et les éditeurs au centre de notre action et de nos priorités. Les données que nous recueillerons nous permettront de continuer à accélérer notre mue pour créer toujours plus de valeur pour les créateurs et les éditeurs membres de la Sacem. Cela passera par le renforcement constant de notre expertise et de notre leadership dans la collecte et la répartition de droits d'auteur en France et dans le monde, par le développement de notre modèle social et culturel, par notre implication permanente dans tous les aspects législatifs et réglementaires qui concernent les intérêts et les droits des créateurs et des éditeurs. Enfin, nous poursuivrons et irons plus loin dans la dynamique d'innovation, de diversification de notre activité et le déploiement d'une gamme toujours plus complète et différenciée de services pour nos membres, tout en leur garantissant le juste coût de notre activité. Notre stratégie se nourrira des besoins prioritaires ou nouveaux exprimés par nos membres. Nous nous appuierons concrètement sur les grands enseignements de cette enquête.

> « NOTRE STRATÉGIE SE NOURRIRA DES BESOINS PRIORITAIRES OU NOUVEAUX EXPRIMÉS PAR NOS MEMBRES. »

Quels sont les principaux thèmes que cette consultation abordera ?

C. R.-V. : La consultation portera sur trois grands axes : les évolutions des métiers de la création, les nouveaux besoins pour s'y adapter et préparer demain, et enfin les attentes vis-à-vis de la gestion collective et de la Sacem. Le questionnaire abordera les questions liées aux risques et opportunités du web3, les défis environnementaux, les préoccupations liées à la crise énergétiques, mais aussi les questions de statut et de reconnaissance des métiers. J'invite le plus grand nombre à prendre le temps d'y participer ! Nous nous tenons à votre écoute et vous donnons rendez-vous en juin avec les résultats.

© NDAB Creativity



UNIS PAR LES DÉFIS QUE NOUS RELEVONS

Venus de tous horizons et d'univers différents, les membres de la Sacem témoignent d'expériences diverses et variées et de quotidiens souvent éloignés. Si cette diversité est une force, c'est autour des mêmes grands défis et enjeux de la création que nous sommes tous unis.

© Gallks



© Marcela Vieira

DÉFIS ÉCONOMIQUES

Projets reportés, réinventés, sessions live de confinement, formations, hybridations… Ces trois dernières années, les créateurs ont ajouté de nouvelles cordes à leurs arcs avec agilité, créativité et résilience. **La pandémie a heurté de plein fouet leurs activités et leurs revenus avec une reprise culturelle qui n'a cessé de tarder à s'enclencher, toujours en demi-teinte.** Encore aujourd'hui, les salles de concert, les festivals et les salles de cinéma peinent à retrouver un niveau de fréquentation pré-Covid. S'ajoutent l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat qui préoccupent le public et les acteurs de la création.



© J. Henning Buchholz

DÉFIS INSTITUTIONNELS

Plus que des défis, l'agenda institutionnel présente de véritables opportunités pour défendre la valeur de la création artistique et les droits de celles et ceux qui la font. Parmi eux, la place du créateur dans le modèle économique du streaming est un sujet majeur, sur lequel la Sacem est engagée, aux côtés de ses partenaires européens (voir article page 18-19). **En France, la valorisation de la création et le soutien à la culture devront également passer par un audiovisuel public fort, capable d'investir et d'exposer des œuvres d'une grande diversité.** Enfin, il est essentiel de préserver, malgré les attaques récurrentes, le dispositif vertueux de la rémunération pour copie privée qui permet à la fois de compenser les créateurs mais aussi de développer une action culturelle indispensable à la filière musicale dans toutes ses composantes.



© VHYFRAME

DÉFIS TECHNOLOGIQUES

Les évolutions technologiques n'ont cessé de s'accélérer ces dernières années. Ces mutations agrandissent le champ des possibles et nécessitent d'avoir toujours un temps d'avance. En rebattant les cartes, le Web3 pourra bien être un nouvel espace de création, de diffusion des œuvres et de rencontre entre les artistes avec un public toujours plus large. **Il est essentiel que les créateurs, premiers maillons de la chaîne de valeur, soient juridiquement protégés et équitablement valorisés au sein de ces nouveaux mondes.**



© Svetlana Ialkusheva

DÉFIS ÉCOLOGIQUES

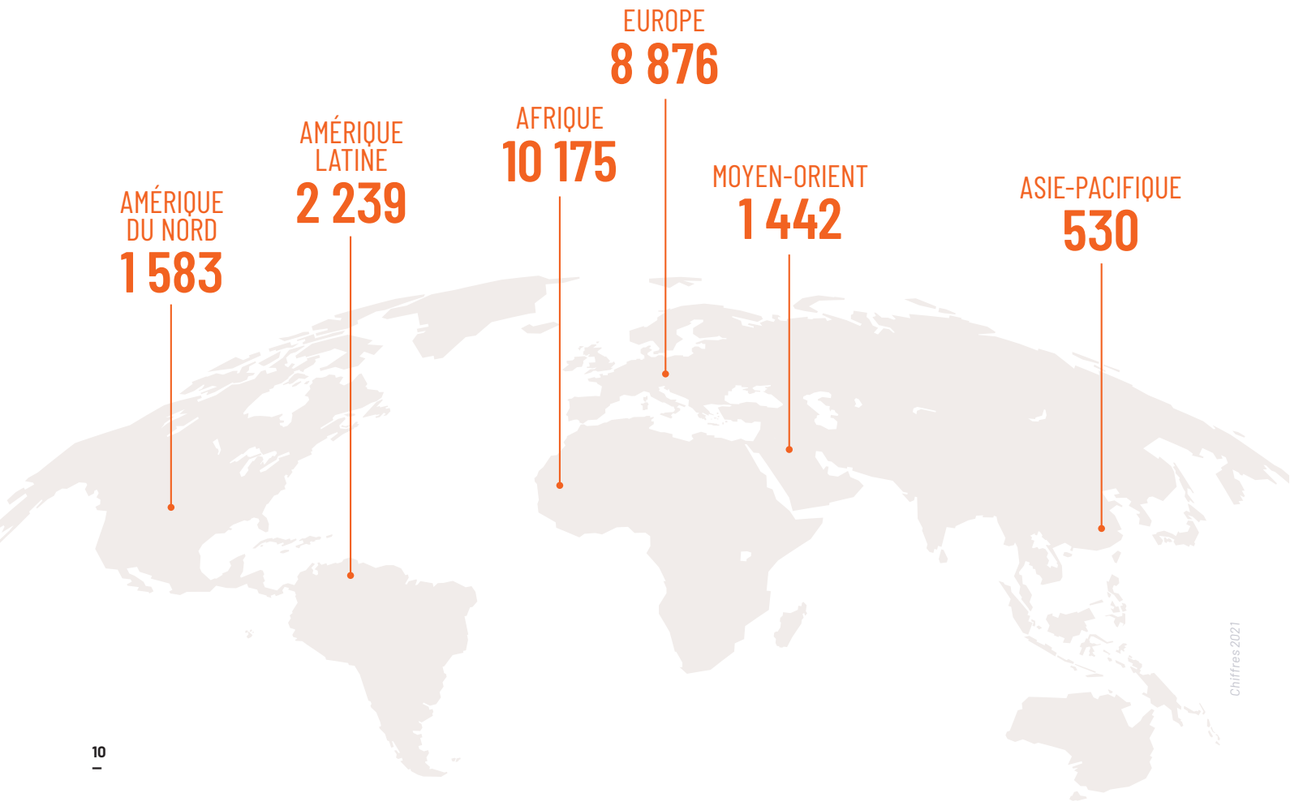
Face aux enjeux climatiques et énergétiques, le temps de la prise de conscience a laissé place à l'action. Déplacements pour des concerts en salles ou festivals, tournées, répétitions… chaque action par la route, en avion, se voit adaptée afin d'en réduire l'empreinte carbone et rejoindre les efforts opérés en la matière par les structures organisatrices, elles-mêmes en pleine transformation pour **des événements plus « propres ».** Chacun se voit désormais acteur du changement.

UNIS PAR LA DIVERSITÉ QUE NOUS DÉFENDONS

209 968 AUTRICES, AUTEURS, COMPOSITRICES, COMPOSITEURS, ÉDITRICES ET ÉDITEURS MEMBRES DE LA SACEM

+14 200 NOUVEAUX SOCIÉTAIRES CHAQUE ANNÉE
29% ONT MOINS DE 25 ANS

24 845 SOCIÉTAIRES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE
174 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES :



COUP DE PROJECTEUR SUR QUATRE PROFILS TYPES DE SOCIÉTAIRES DE LA SACEM, EN FONCTION DE LEURS SOURCES PRINCIPALES DE REVENUS.

AUTEURS-COMPOSITEURS-INTERPRÈTES*

QUI ?

Créatrices et créateurs ayant déposé au moins un programme de concert à la Sacem en 2018-2019.


© njaj

PROFIL TYPE

- **23 %** de leurs droits d'auteur sont issus **de spectacles** (contre 11 % pour la moyenne des sociétaires Sacem) et **19 %** en provenance de la **musique de sonorisation** (contre 13 %).
- Revenus moyens **supérieurs de 31 %** à la moyenne.
- **Population jeune :** 68 % de moins de 50 ans (contre 55 %).

ÉMERGENTS

QUI ?

Les créatrices et créateurs ayant 8 ans d'ancienneté et moins.


© millaja

PROFIL TYPE

- Les **exploitations numériques** sont surreprésentées dans leurs revenus (36 % contre 20 % pour la moyenne des sociétaires).
- **Revenus moyens inférieurs de 34 %** à la moyenne.
- Population **plus féminine à 19 %** (contre 15 %).
- **Population jeune** avec un âge moyen de 36 ans (contre 47) avec 54 % de moins de 34 ans (contre 21 %).

ARTISTES MÉDIATIQUES

QUI ?

Créatrices et créateurs dont les droits radio et TV représentent plus de 50 % du total de droits.


© DragonImages

PROFIL TYPE

- **80 %** des droits proviennent des exploitations de leurs œuvres dans **les médias audiovisuels** (télévision et radio), alors que ces exploitations ne représentent que 37 % des revenus pour la moyenne des sociétaires.
- Population **légèrement plus féminine à 17 %** (contre 15 %).
- **Sociétaires confirmés** avec un revenu moyen supérieur de 56 % à la moyenne.
- Les œuvres créées **spécifiquement pour l'image ou l'audiovisuel** (musiques de film, illustration, doublage, publicité…) concentrent **58 %** des droits d'auteur répartis, tandis que la musique préexistante (chanson…) capte 33% des droits.

EXPORTATEURS VIVANT À L'ÉTRANGER

QUI ?

Les créatrices et créateurs résidents à l'étranger et dont les droits issus de l'export représentent plus de 33 % de leur total de droits.


© Ground Picture

PROFIL TYPE

- **72 % de droits issus de pays autres que la France.**
- **Droits issus de l'étranger forts sur le online (40 % de streaming),** TV à 15 %.
- **Revenus moyens supérieurs de 10 %** à la moyenne.
- Population **moins féminine à 11 %** (contre 15 %).
- **Sociétaires bien plus installés :** 54 ans d'âge moyen (contre 47) et 20 ans d'ancienneté (contre 17).

* Référence : population ayant généré plus de 500 euros de droits d'auteur en 2019, année de référence choisie pour annuler les effets de la crise sanitaire.

LE REGARD DE CELLES ET CEUX QUI FONT LA CRÉATION



© tostphoto

Autrices, auteurs, compositrices, compositeurs, éditrices, éditeurs, œuvrant ici ou ailleurs, et dans tous les genres artistiques : tous s'accordent à dire que leur métier est en pleine transformation, avec des défis à relever et des perspectives à imaginer.



© Vanessa Filho

AUDREY ISMAËL

Autrice compositrice

« *Après une carrière solo puis dans des groupes, me mettre au service d'histoires filmées m'a paradoxalement permis de creuser des choses très personnelles et singulières. On choisit ces métiers car ce sont des manières de se connecter à d'autres personnes, via quelque chose de très personnel.* ***À chaque bande originale correspond une nouvelle écriture, une nouvelle démarche. Je ne suis pas dans des automatismes et c'est un peu le vertige à chaque collaboration.***

> ON CHOISIT CES MÉTIERS CAR CE SONT DES MANIÈRES DE SE CONNECTER À D'AUTRES PERSONNES, VIA QUELQUE CHOSE DE TRÈS PERSONNEL.

La première barrière a été de m'autoriser à me lancer sans avoir suivi de parcours académique. Les femmes sont trop peu présentes dans la création de musique pour l'image. Autodidacte et femme, cela constituait une double barrière même si ça s'est plus avéré être un challenge, tout comme la responsabilité de productions au budget vertigineux.

Je ressens la période actuelle comme une période de transition. Les plateformes audiovisuelles ont eu un impact positif en élevant la qualité des séries des chaînes historiques, autant pour l'image que pour la musique. *Le travail de la Sacem pour protéger les auteurs des contrats en* buy-out *imposés par certaines plateformes a été précieux. L'adaptation du métier continue.* »

AUDREY ISMAËL

CLARISSE ARNOU

Gérante du label et éditeur Yotanka, présidente de l'UPFI*

LAURÉATE DU KEYCHANGE INSPIRATION AWARD EN 2022**

« *En quinze ans,* ***une nouvelle génération d'éditeurs a fait évoluer le métier.*** *L'activité semble plus limpide que par le passé mais je constate que beaucoup d'artistes sont confrontés à un premier deal éditorial sans trop savoir ce qu'ils vont signer. Le monde de l'édition est complexe. C'est un métier qui évolue. Le numérique a ouvert des perspectives positives, a permis au secteur de la musique enregistrée de renouer avec la croissance, mais tout le monde n'en profite pas de la même façon. Il va falloir discuter, renégocier, régler le problème des faux streams… Personne n'a envie de voir les catalogues s'appauvrir et la diversité disparaître. Les plateformes ont une audience jeune, j'espère qu'elles seront demain en capacité de toucher des publics plus adultes, ce qui profiterait à d'autres esthétiques.* ***Il faut une responsabilité générale pour un écosystème vertueux et structuré qui soutienne les nouveautés, les répertoires français et la diversité.*** *L'éditeur doit prendre place au cœur des projets, dans une logique d'investissement. Le métier changera forcément, avec l'innovation par exemple quand il faudra négocier des contrats de droits pour le metaverse. Il est habitué à relever des défis technologiques, avec à sa base la passion de la création artistique.* ***Les mutations interviennent à tous les niveaux, mais il reste beaucoup à faire, notamment en termes de féminisation de la filière. Il m'arrive encore très fréquemment d'être la seule femme à m'exprimer dans une assemblée d'hommes.*** *C'est pourquoi je suis heureuse d'être la première présidente de l'UPFI et de donner, autant que possible, un signal de renouveau et d'ouverture puisque je crois réellement que la diversité des profils fait la richesse et la force.* »

> IL VA FALLOIR DISCUTER, RENÉGOCIER, RÉGLER LE PROBLÈME DES FAUX STREAMS… PERSONNE N'A ENVIE DE VOIR LES CATALOGUES S'APPAUVRIR ET LA DIVERSITÉ DISPARAÎTRE.



© Pierre Chabiron

CLARISSE ARNOU

*Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants.
**Prix remis à des femmes et des minorités de genre engagées œuvrant pour une meilleure parité dans la musique.

MALIK DJOUDI

Auteur compositeur

« *Il y a une vingtaine d'années, on pouvait se contenter de publier un disque qui avait une belle diffusion, et d'arrêter quelques temps. Aujourd'hui, il faut vite enchaîner.* *Le home studio est devenu très abordable, la musique aussi. Avant, les musiciens produisaient des albums, aujourd'hui, tout le monde peut produire. Tant mieux. Nous sommes dans une époque où la consommation est devenue folle.* ***L'évolution par le streaming a contribué à donner l'illusion de la gratuité de la musique.***

« IL FAUT REVALORISER LE MÉTIER DE CRÉATEUR. »

On risque bientôt d'aller au supermarché pour la musique, du titre par titre, de la punchline, de l'image attirante. *La France possède un vivier extraordinaire. J'adorerais écouter le nouveau Gainsbourg ou la nouvelle Barbara, je suis sûr qu'ils existent. Mais même si on nous donnait la possibilité de les entendre, pas sûr qu'ils exploseraient. Ma priorité reste de composer, d'écrire mes chansons, de donner des concerts, d'explorer de nouveaux domaines. Il faut à l'avenir qu'auteurs et compositeurs travaillent plus de façon collective, y compris avec la Sacem. Ce rapport doit aussi s'opérer avec tous les autres acteurs de la culture, de la société, il faut revenir à plus de musicalité et d'humanité.* ***Il faut revaloriser le métier de créateur. L'avenir de la musique se joue dans les deux prochaines années. »***



©Edgar Berg

L'IMPÉRATRICE
(FLORE ET CHARLES)

Auteurs compositeurs

« *Notre succès tient beaucoup à notre communauté de fans et aux concerts.* *Notre carrière s'est développée par le bouche-à-oreille et le streaming. Cela explique notre succès à l'international, de pouvoir nous exporter en passant par des chemins qui peuvent être parfois différents de ceux d'artistes à l'audience plus locale. Cela nous a permis de grandir et de créer une proximité plus importante. Nous avons aussi un devoir de fidélité envers les fans.* ***Les efforts doivent être concentrés sur une meilleure reconnaissance de tous les métiers de la création et de la musique.*** *Les plateformes ont donné l'opportunité d'écouter de la musique n'importe où et n'importe quand, de découvrir via les algorithmes, de se faire son propre avis, de se faire des playlists, parfois au détriment de la critique musicale. Mais il faut travailler à la redistribution aux artistes des revenus des plateformes.* ***Il reste des chantiers urgents à mettre en place, en espérant un regard plus égalitaire et équitable. »***

« IL RESTE DES CHANTIERS URGENTS À METTRE EN PLACE, EN ESPÉRANT UN REGARD PLUS ÉGALITAIRE ET ÉQUITABLE. »





©Suleika Muller

IBEYI

Autrices compositrices

« *Être créatrices et musiciennes, c'est un rêve qui s'incarne tous les jours.* *Chacun de nos albums a représenté un grand défi, dans une époque où les gens consomment beaucoup de musiques, avec une soif de diversité, de changement. Il faut se réinventer pour surprendre.* ***Nous aimons l'idée que nos chansons apparaissent dans un film, qu'elles accompagnent une marque, que les gens les découvrent dans un autre contexte.*** *Entre nos albums, nous tournons énormément dans le monde entier. C'est du temps nécessaire pour rencontrer les gens qui nous suivent, grandir et offrir une musique qui a du sens.*

Le live représente une part importante de nos revenus, nous dépendons moins du streaming mais sa problématique reste réelle sauf pour le petit nombre d'artistes dans le top de chaque pays, qui en tire de très gros revenus.

« ÊTRE ARTISTE SIGNIFIE TROUVER CONSTAMMENT UN ÉQUILIBRE POUR S'ADAPTER AU MONDE QUI CHANGE TOUT EN RESTANT FIDÈLE À NOTRE MUSIQUE ET À NOUS-MÊMES. »

Les deux années de Covid ont donné l'impression que les tournées telles que les nôtres pourraient s'arrêter à jamais. *Nous sommes donc très reconnaissantes et heureuses de pouvoir repartir sur les routes mais cela nous a montré qu'il est possible que le métier change totalement. Il a d'ailleurs changé. Quand nous avons commencé, c'était les débuts de Facebook et d'Instagram. Depuis,* ***les réseaux sociaux ont pris une place très importante dans nos métiers.*** *Le public veut autant d'informations sur nos prochains albums que sur nous.* ***Être artiste signifie trouver constamment un équilibre pour s'adapter au monde qui change tout en restant fidèle à notre musique et à nous-mêmes. »***



©Caroline Doutre

YANN ROBIN

Compositeur

« *Vivre de la musique depuis 2006 est la réalisation d'un rêve d'enfant.* *J'ai la chance de pouvoir travailler avec les plus beaux ensembles et orchestres, avec les meilleurs musiciens spécialisés dans cet art musical d'aujourd'hui… mon imaginaire n'est pas bridé mais stimulé. Un rêve car je peux continuer à écrire la musique que j'ai envie d'écrire et à en vivre, tout en menant mes projets parallèles comme directeur artistique avec : l'Ensemble Multilatérale, Arco (Académie internationale de composition franco-autrichienne), le Festival Ensemble(s)…* ***Ils correspondent à une façon de penser et de tisser un réseau pour accueillir le plus grand nombre de jeunes créateurs afin qu'ils puissent exister et s'exprimer.*** *Cela forme un équilibre où les énergies circulent, un cercle vertueux autour de la création. Cela dépasse même ce que j'imaginais plus jeune. Mais la question du compositeur dans la société d'aujourd'hui reste problématique. Créer le festival Ensemble(s) répond dans un sens au besoin de s'affranchir des directions artistiques de certains festivals où la musique provenant de l'écriture, au sens premier du terme, a tendance à être mise de côté au profit de spectacles performatifs, des musiques électroniques, ou de la vidéo… bien que ces différents mondes peuvent tout à fait cohabiter. Par ailleurs,* ***il faudrait maintenant penser à donner naissance à un vrai statut social pour le compositeur afin qu'il ait la possibilité de percevoir des revenus en parallèle à ses commandes,*** *surtout quand celles-ci ne suffisent pas à subvenir à son quotidien. Cela peut déjà passer par un travail de fond sur la création et la démultiplication de postes de professeur de composition dans les conservatoires et les écoles de musique.»*

« IL FAUDRAIT MAINTENANT PENSER À DONNER NAISSANCE À UN VRAI STATUT SOCIAL POUR LE COMPOSITEUR »



LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE, UNE RESSOURCE MÉCONNUE MAIS VITALE À LA CRÉATION ARTISTIQUE

©Dusan Petkovic

Parmi les contributions essentielles à la diversité de la création française figure un système performant et vertueux : la rémunération pour copie privée. Un dispositif qui allie liberté du consommateur, respect des droits des créateurs et contribution clé au renouvellement de l'offre culturelle. Quels sont les mécanismes de ce système gagnant-gagnant ? Pourquoi la rémunération pour copie privée est-elle vitale à la culture et aux créateurs à l'ère du digital ?

La rémunération pour copie privée est la première source de financement privé de la culture en France. Elle est aussi la juste contrepartie d'une liberté, celle que nous avons tous de stocker gratuitement sur nos différents appareils des œuvres acquises légalement (films, séries, morceaux de musique, enregistrements de spectacles, photos d'expositions) pour les consommer ou les partager avec nos proches. Pour autant, **ces œuvres ne sont pas sans valeur : elles sont le fruit d'un travail de création. La rémunération pour copie privée en est le garant.** En contrepartie de cette possibilité de copier des œuvres, cette rémunération soutient financièrement les auteurs, producteurs et créateurs de films, de musiques, de spectacles, d'œuvres audiovisuelles, graphiques, photographiques ou écrites.

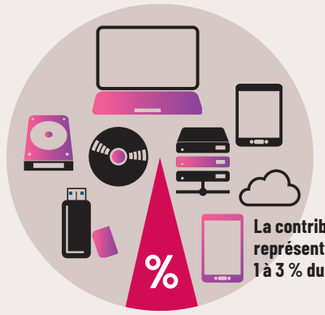
Comment ?

Le principe est simple : lorsque nous achetons un téléphone, une tablette ou tout autre appareil de stockage, un faible pourcentage du prix est collecté par l'organisme Copie France, qui le redistribue aux sociétés d'ayants droit. **Pour un téléphone, cette contribution représente de 1 à 3 % du prix selon les modèles.** En France, 75 % des sommes collectées par Copie France vont directement aux auteurs, producteurs, artistes de la musique, de l'audiovisuel, du livre et de l'image fixe et 25 % sont utilisés pour soutenir des milliers de projets artistiques et culturels.

« Depuis sa création en 1985, la rémunération pour copie privée assure un équilibre vertueux entre le désir du public de copier pour leur usage privé massivement et gratuitement des œuvres et la rémunération légitime et équitable des créateurs. En France, elle contribue aux revenus de 200 000 auteurs, artistes et producteurs de tous les genres artistiques. Les 25 % restants financent plus de 10 000 projets chaque année sur tous les territoires. », explique David El Sayegh, directeur général adjoint de la Sacem.

DÉCOUVREZ UNE VIDÉO RÉALISÉE PAR L'ASSOCIATION LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE.
Découvrez notre vidéo explicative en scannant ce QR code.

LA COPIE PRIVÉE EN CHIFFRES



75 %
vont directement aux auteurs, producteurs, artistes de la musique, de l'audiovisuel, du livre et de l'image fixe.

25 %
sont utilisés pour soutenir des milliers de projets artistiques et culturels.

Préparer le terreau fertile de la création de demain

Festivals, salles de spectacle, salons du livre, expositions, films, concerts, podcasts, orchestres à l'école… Les sommes provenant des *« 25 % restants »* sont consacrées à des actions d'intérêt général. Elles sont attribuées selon 4 critères définis par la loi :

- le soutien à la création ;
- le soutien au spectacle vivant et à la diffusion des œuvres ;
- le soutien à la formation et à l'insertion professionnelle des créateurs et des artistes ;
- l'éducation artistique et culturelle.

Les milliers de projets soutenus, ainsi que les montants alloués, sont consultables en ligne sur la plateforme publique aidescreation.org. De manière très concrète, ce soutien irrigue l'ensemble du territoire, et contribue fortement au dynamisme culturel local, ainsi qu'au renouvellement et à la diversité de l'offre créative et culturelle.

Grâce à cette ressource, nous avons pu proposer des formations aux créateurs. Plus de 2 500 artistes ont déjà bénéficié de master classes en 2022 pour perfectionner leur pratique, enrichir leur discipline ou en découvrir de nouvelles.

Stéphane Krasniewski,
directeur du Festival Les Suds, à Arles.

La rémunération pour copie privée peut également constituer un véritable soutien pour les artistes qui souhaitent s'exporter et faire rayonner leurs œuvres au-delà des frontières. Ainsi, de l'autre côté de l'Atlantique, Michèle Amar, directrice du festival de musique française aux États-Unis France Rocks Summer Fest, raconte : *« Grace aux aides provenant de la rémunération pour copie privée, nous avons pu présenter plus de 30 artistes dans 25 salles prestigieuses de New York. Le festival a eu un fort succès avec plus de 50 000 visiteurs sur des concerts gratuits et payants. Nous avons aussi pu organiser des rencontres professionnelles, offrir une exposition internationale à de nouveaux artistes français aux États-Unis, générer des partenariats entre artistes et professionnels, créer un festival pérenne identifié par la ville de New York comme évènement français de qualité. »*

Un modèle de création de valeur efficace dans le digital

Les usages changent et les techniques de stockage évoluent mais la pratique de copie reste bel et bien réelle et ancrée chez les consommateurs. Sur les smartphones, clés USB, tablettes bien sûr, mais aussi jusque dans le cloud qui offre des possibilités de stockage quasi infinies. Dans un contexte où ces nouvelles pratiques se multiplient et se généralisent, la rémunération pour copie privée apparaît plus que jamais légitime et indispensable pour les créateurs, telle la juste compensation du préjudice qu'ils subissent lorsque leurs œuvres sont dupliquées.

Elle constitue une **solution efficace, quasiment indolore pour le consommateur, et véritablement structurante pour la vitalité culturelle et créative, au point d'avoir été adaptée dans la plupart des pays d'Europe**. Le récent rapport du Gouvernement au Parlement sur la rémunération pour copie privée décrit en détail le dispositif de la copie privée en France et en Europe et réaffirme à cette occasion que la rémunération pour copie privée est devenue à la fois une source de financement majeure de la création culturelle en France et un enjeu de rémunération important pour les créateurs. Dans le numérique, la rémunération pour copie privée est l'outil le plus efficace pour créer de la valeur à la fois pour les artisans de la création, mais aussi pour les vendeurs et importateurs d'appareils dont l'attractivité repose essentiellement sur leur capacité à nous donner accès aux œuvres, à les stocker et à les partager.



©Pressmaster

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pendant la crise sanitaire, la rémunération pour copie privée a agi concrètement pour la survie du secteur culturel et d'une génération d'artistes et créateurs fortement fragilisée.

En 2020, alors que le secteur culturel a été durement touché par la crise sanitaire, la rémunération pour copie privée a joué un rôle économique et social majeur en finançant de nombreux fonds d'urgence, mis en place par des organismes de gestion collective, tels que la Sacem, la SACD ou encore l'Adami. Ce sont plus de 20 000 artistes et créateurs en situation de grande vulnérabilité qui ont été soutenus.

* biens acquis légalement

STREAMING MUSICAL



LE PARADOXE D'UN SUCCÈS

Le streaming est aujourd'hui la première forme d'engagement musical : 68 % de l'écoute de musique se fait par le biais des plateformes en ligne, à l'échelle européenne. Alors que les œuvres artistiques n'ont jamais été aussi accessibles, en illimité et dans leur grande diversité, la rémunération de celles et ceux qui les créent pose question. Et le débat sur la valorisation de la création au sein du modèle économique du streaming gagne du terrain partout en Europe…

Le marché du streaming à son apogée

Dans un contexte où les usages numériques explosent, la musique et la création audiovisuelle n'ont jamais été autant « *consommées* » dans le monde. Le chiffre fatidique et vertigineux d'un milliard d'abonnés à des plateformes de streaming a été atteint dès 2021. En Europe, la récente étude publiée par le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (Gesac) sur la place et le rôle des créateurs sur le marché européen du streaming, révèle que 78 % des utilisateurs des plateformes choisissent ce mode d'écoute pour la qualité de l'offre, la facilité d'utilisation des plateformes mais aussi la diversité et la richesse des titres et artistes disponibles.
L'offre est pléthorique. On recense aujourd'hui plus de 70 millions de titres disponibles sur les services de streaming musicaux et 8 millions d'artistes sur la seule plateforme Spotify. Pour quelques euros, on peut ainsi d'un simple clic, passer d'une playlist à l'autre et naviguer librement d'un artiste, d'une époque, d'une culture et d'une émotion à l'autre… en illimité.

Si le succès est au rendez-vous pour le marché du streaming, les tous premiers maillons de la chaîne, les artisans de la création, ne reçoivent pas assez des revenus générés. In fine, le modèle économique du streaming engendre une baisse générale de la valeur de la musique et freine la juste rémunération des créateurs, qui devraient pourtant être les premiers à bénéficier des fruits de leur travail.

« Nous avons quand même réussi à augmenter la valeur du droit d'auteur pour les créateurs et les éditeurs, ces huit dernières années. C'est notre cheval de bataille. Et nous n'avons pas encore atteint le taux de pénétration notamment en France de la population abonnée qui permettra plus de diversité des utilisateurs et des répertoires écoutés et plus de revenus », précise Cécile Rap-Veber, directrice générale-gérante de la Sacem.

VERS UN MARCHÉ PLUS JUSTE POUR L'AUTEUR ?

Dans son étude, le Gesac dessine trois piliers pour remodeler ce business model à la faveur d'une meilleure valorisation de la création et d'une préservation de la diversité culturelle aujourd'hui sévèrement menacée.

1 - L'EXPÉRIENCE UTILISATEUR

D'abord, ***« l'expérience utilisateur »* proposée par les offres gratuites des plateformes n'est pas assez différenciante.** Les utilisateurs ne sont pas incités à opter pour une offre premium, payante. Ces versions gratuites financées par la publicité, permettent d'accéder à un catalogue mondial et massif d'œuvres. Or, ces offres gratuites qui constituent le premier choix des consommateurs, génèrent environ 10 fois moins de revenus pour les créateurs, que les abonnements payants, selon les conclusions de l'étude du Gesac.

2 - LE TARIF

Ensuite, **le tarif des abonnements payants fixé à 9,99 euros en 2006 n'a quasiment pas évolué !** Un prix stagnant, malgré la croissance exponentielle de l'offre et de la qualité de service rendu. Si l'on ajoute à cela à la réduction de l'ARPU (revenu moyen par utilisateur) via les nombreuses offres promotionnelles (offres jeune, famille…) ainsi que l'inflation croissante, la valeur d'un abonnement par utilisateur a considérablement baissé sur les quinze dernières années.

3 - LA DIVERSITÉ D'ÉCOUTE

Enfin, le marché du streaming tel qu'il existe aujourd'hui est **centré sur les titres à succès** qui captent une grande partie de l'audience, entravant une véritable diversité d'écoute. 57 000 artistes représentaient 90 % des streams mensuels de Spotify en mars 2021. Selon les chiffres de 2022, 93 % des artistes présents sur Spotify génèrent moins de 1 000 écoutes mensuelles.

Cette étude confirme un paradoxe : **la progression impressionnante du streaming se fait trop souvent au détriment de la création** avec des modèles de diffusion qui ne sont pas rémunérateurs pour les créateurs, et qui ont tendance à se concentrer sur une petite minorité de titres.
Il est temps de prendre les mesures nécessaires. Pour peser en ce sens, la gestion collective est plus essentielle que jamais !

David El Sayegh, Directeur général adjoint de la Sacem.

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE TARIFICATION

Le marché du streaming est suffisamment mature pour évoluer et permettre une croissance significative des revenus des créateurs grâce à des modèles de tarification plus réalistes et axés sur la valeur de l'œuvre. Les plateformes pourraient définir des modèles de tarification variables en fonction de leurs nouvelles fonctionnalités et engager des démarches nouvelles pour inciter davantage leurs utilisateurs à s'orienter vers des formules d'abonnement payantes. De même, la tarification de ces abonnements devrait s'adapter à l'évolution de l'offre plus riche et du plus grand confort de l'utilisateur (amélioration de la qualité de l'offre, son haute résolution, plus de convivialité, meilleure connectivité, interopérabilité, nouvelles fonctionnalités, etc.).

68 %
de l'écoute de musique se fait par le biais des plateformes en ligne.

PROMOUVOIR LA VISIBILITÉ ET LA DÉCOUVRABILITÉ DES AUTEURS EUROPÉENS

Les services devraient privilégier l'égalité d'accès au marché en développant des fonctionnalités visant à promouvoir les auteurs européens et à leur offrir une meilleure visibilité. Parallèlement, les autorités européennes pourraient œuvrer pour une plus grande diversité en exigeant des indicateurs et des outils de suivi relatifs à la taille, à la découvrabilité et à l'écoute effective des répertoires européens et moins populaires sur ces services en ligne ainsi que plus de transparence dans l'élaboration et le fonctionnement des algorithmes.

UNE MEILLEURE IDENTIFICATION ET DÉCLARATION DES DONNÉES

Sensibiliser les auteurs-compositeurs à la valeur de leurs données liées à leurs créations ainsi qu'à leur précision pour une meilleure identification et donc rémunération correspondante. Cela passe par une bonne utilisation de normes telles que l'ISWC* et l'ISRC dans les systèmes de services de streaming. ***« Grâce aux auteurs et à leurs sociétés, les services de streaming offrent un accès à un catalogue massif de musique de manière simple et conviviale, mais ne répondent pas aux attentes des créateurs en termes de rémunération et de reconnaissance. Il est temps d'envisager un marché plus équilibré et durable qui ne laisse pas de côté les créateurs qui alimentent cette économie florissante. »*** conclut Véronique Desbrosses, Déléguée générale du Gesac.

* International Standard Musical Work Code : code unique pour la désignation d'œuvre musicale



LA PROTECTION SOCIALE DE LA SACEM : BIEN PLUS QU'UNE EXPERTISE, UN ENGAGEMENT

Les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ont ancré l'entraide, la protection sociale et la solidarité dans l'ADN de leur société depuis ses origines. Parce que les carrières artistiques sont aujourd'hui, encore plus qu'hier, fragiles et volatiles, la Sacem s'engage à accompagner et prendre soin de ses membres à chaque étape de leur vie.

À l'instar de l'action culturelle qui apporte une large gamme de soutien aux projets, la protection sociale est un pilier fondamental des missions et de l'activité de la Sacem. Concrètement, elle se déploie via des dispositifs conçus sur mesure, propres à la Sacem ou partenariaux. En fil rouge, l'objectif est de consolider le statut social des créateurs et leur donner les moyens de travailler avec une relative sérénité, en les accompagnant tout au long de leur parcours de vie, au moment de leurs premiers pas professionnels jusqu'à la retraite, et même au-delà. La complexité des systèmes régissant le statut des artistes-auteurs impose aussi à la Sacem d'être un interlocuteur solide face aux différents acteurs, organismes sociaux et pouvoirs publics. Tout au long de l'année, de nombreux créateurs et éditeurs membres de la Sacem se mobilisent activement pour représenter leurs pairs au sein des instances des différents organismes sociaux. Un travail de pédagogie de longue haleine pour faire connaître les spécificités des métiers de la création.

13 500
aides versées aux créateurs en situation de détresse liée à la crise sanitaire en 2020 et 2021, par le fonds de secours d'urgence et le Comité du cœur des sociétaires de la Sacem.



SE SOIGNER : UN PACK SANTÉ POUR TOUS

Depuis 75 ans, la Sacem propose à ses sociétaires une couverture santé, grâce à sa mutuelle historique, la Smacem. L'offre s'est élargie et comprend désormais des solutions pour tous les profils. Un partenariat a même été spécifiquement mis en place pour les créateurs résidant aux États-Unis, à leur propre demande. L'objectif est de poursuivre dans cette voie, en développant des solutions dans d'autres pays.

DES OFFRES DE COUVERTURE SANTÉ ADAPTÉES À VOTRE SITUATION ET VOTRE STATUT DE MEMBRE

ADHÉRENT	SOCIÉTAIRE PROFESSIONNEL OU DÉFINITIF	RÉSIDENT AUX ÉTATS-UNIS
AUDIENS SANTÉ culture•communication•médias	SMACEM	WellAway



SE FORMER : UNE OFFRE EN DÉVELOPPEMENT

La formation professionnelle n'est pas réservée aux salariés des entreprises : les artistes-auteurs et éditeurs aussi cotisent et y ont droit. La Commission formation professionnelle de la Sacem œuvre activement pour développer l'offre de formation à destination des créateurs et des éditeurs. Elle travaille en lien étroit avec l'Afdas. Aujourd'hui, trois dispositifs de financement sont à disposition.

QUEL DISPOSITIF VOUS EST DISPONIBLE ?

- **AFDAS : pour celles et ceux qui ont reçu au moins 9 000 € de droits d'auteur sur les trois dernières années, ou 12 000 € sur les quatre dernières années, ou 15 000 € sur les cinq dernières années.**
  Des mesures exceptionnelles ont été mises en place pour 2022 et 2023 afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire : prise en charge à partir de 9 000 € de revenus de droits d'auteur sur les cinq dernières années (hors année en cours).
- **PROGRAMME D'AIDE SACEM : pour les membres de la Sacem non éligibles aux financements de l'Afdas.**
- **CPF : pour tous les artistes-auteurs depuis 2019.**

SÉCURISER : UN RÉGIME D'ENTRAIDE POUR LES FINS DE CARRIÈRE

La Sacem propose à ses membres un revenu complémentaire au moment de leur retraite grâce au régime d'allocation d'entraide de la Sacem (RAES). Depuis un an, il a évolué pour mieux répondre aux enjeux actuels.

RETROUVEZ NOTRE ARTICLE *« TOUJOURS MIEUX SÉCURISER VOS FINS DE CARRIÈRES »*



FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS : ENTRAIDE CONFRATERNELLE ET GÉNÉROSITÉ

Comité du cœur des sociétaires Sacem

Depuis 1951, les auteurs et compositeurs membres de la Sacem ont créé le Comité du cœur des sociétaires de la Sacem. Association reconnue d'utilité publique, le Comité du cœur attribue chaque année des aides ponctuelles aux créateurs en difficulté financière, ou en situation de grande vulnérabilité, pouvant justifier avoir vécu de leurs droits d'auteur.

L'ACTION DU COMITÉ DU CŒUR REPOSE SUR :

1. Entraide et secours
2. Assistance sociale
3. Solidarité avec le grand âge

C'est grâce aux dons et aux legs de ses adhérents que le Comité du cœur peut intervenir. Vos dons sont essentiels pour continuer d'assurer ces missions !

FAITES UN DON EN LIGNE
COMITEDUCOEUR.ORG



MUSICSTART

LE NOUVEAU SERVICE DE PROTECTION DES ŒUVRES 100 % DIGITAL

MusicStart permet à tous les créateurs de protéger leurs œuvres en deux minutes, et d'obtenir une preuve d'antériorité, infalsifiable et éternelle, grâce à la blockchain.

Avec la démocratisation du numérique, il n'a jamais été aussi facile de créer des œuvres musicales, des films, des vidéos et de les diffuser. Mais la notion de protection est trop souvent oubliée, notamment sur les logiciels de création ou de distribution en ligne. MusicStart s'adresse notamment aux jeunes artistes amateurs ou en voie de professionnalisation, pas encore adhérents à la Sacem. Il s'agit d'un tout nouveau service de protection des œuvres 100 % digital proposé par URights, filiale de la Sacem.

HORODATEUR EXPRESS

Grâce à la blockchain Tezos, peu énergivore et dont les équipes sont largement installées en France, les créateurs peuvent générer une preuve de paternité de leur œuvre dans un registre décentralisé et infalsifiable. Avec MusicStart, cela ne prend que 2 minutes et quelques clics. Il suffit de déposer ses partitions, ses paroles ou sa musique, sous forme de fichiers jpeg, pdf ou audio. Un certificat d'authenticité sur la blockchain est alors délivré. Il prend la forme d'un hash, une suite de caractères unique, éternelle et irréfutable. En permettant le dépôt successif de fichiers liés à une même œuvre, et ainsi la protection des versions de travail d'une création, MusicStart viendra remplacer le dépôt provisoire offert aux sociétaires. MusicStart pourra également être proposé via des services tiers pour qui la protection des œuvres des créateurs est un réel enjeu. La Sacem peut d'ores et déjà compter sur son premier partenaire, la plateforme de distribution musicale Wiseband qui mettra ce service à la disposition de ses utilisateurs très prochainement.

OFFRE TRÈS ATTRACTIVE

Les conditions tarifaires de MusicStart sont beaucoup plus intéressantes que celles des autres moyens de protection actuels (enveloppe Soleau à l'Inpi, dépôt chez le notaire ou autre service numérique). Le dépôt unitaire coûte 3,99€ et l'abonnement, 4,99€/mois pour un nombre illimité de dépôt d'œuvres.. Et MusicStart sera disponible gratuitement pour les sociétaires Sacem dès le premier trimestre 2023.

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous dès maintenant sur https://www.musicstart.com/fr/

Scannez ce QR-code



grands sacem prix 2022

Ensemble, faisons vivre la musique

LE PALMARÈS DES GRANDS PRIX SACEM : UNE ODE À LA DIVERSITÉ

Qu'ils couronnent des carrières ou qu'ils récompensent une révélation, les Grands Prix Sacem honorent les artisans de la création artistique. Cette année, la cérémonie avait un goût d'inédit en se tenant, pour la première fois, au studio 104 de la Maison de la Radio et de la Musique.

Le palmarès illustre la grande diversité des talents de la Sacem.

LAURÉATS DU grands sacem prix 2022

Ensemble, faisons vivre la musique


© Fasmer

NINHO
GRAND PRIX DE LA SDRM *« Jefe »*
Auteur-compositeur-interprète : NINHO
Compositeurs : Arthur Minasyan, Philipp Bock, Nicolas Anthony Stenz
Éditeurs : Jefe Productions, 2 Zeros 93 Publishing, Universal Music Publishing, Pleine Lune 91 Publishing


© Joel Smedley

DUA LIPA & ANGÈLE
PRIX DE L'ŒUVRE INTERNATIONALE *« FEVER »*
Autrices, compositrices, interprètes : Dua Lipa, Angèle
Auteurs-compositeurs, autrices-compositrices : DJ IXL, Kasher Jacob, Julia Michaels, Caroline Ailin
Éditeurs : Warner Tamerlane Publishing Co, Sony ATV Songs LLC, Warner Chappell Music France, Prescription Songs, Buckley Tenenbaum Publishing, Rap Kingpin Music, Tap Music Publishing Limited, Ive Got Issues Music, Angèle VL
Sous-éditeurs : Sony Music Publishing (France), Universal Music Publishing, Warner Chappell Music France, Kobalt Music Publishing LTD


© Julian Hargreaves

BENJAMIN ATTAHIR
GRAND PRIX DE LA MUSIQUE CLASSIQUE CONTEMPORAINE (JEUNE COMPOSITEUR)


© Olivier Zahm

ÉLIANE RADIGUE
GRAND PRIX DE LA MUSIQUE CLASSIQUE CONTEMPORAINE (CARRIÈRE)


© DR

LYDIE DUPUY
GRAND PRIX DU RÉPERTOIRE JEUNE PUBLIC


© Stephane Kerrad

ALEX JAFFRAY
GRAND PRIX DE L'HUMOUR


© Jean-Baptiste Millot

RHODA SCOTT
GRAND PRIX DU JAZZ


© Adeline Rapon

MÉLISSA LAVEAUX
GRAND PRIX DES MUSIQUES DU MONDE


© Lionel Pagès

MUSICALEMENT VÔTRE
GRAND PRIX DE L'ÉDITION MUSICALE


© Marc Chesneau

PATRICK SIGWALT
GRAND PRIX DU RÉPERTOIRE SACEM À L'EXPORT


© studioletiquette

JULIETTE ARMANET
PRIX ROLF MARBOT DE LA CHANSON DE L'ANNÉE *« LE DERNIER JOUR DU DISCO »*
Autrice-compositrice-interprète : Juliette Armanet
Autrice : Diane Jacqus
Compositeur : Adrien Armanet
Arrangeurs : Sébastien Akchote, Victor Le Masne
Éditeurs : Universal Music Publishing, Armanet Songs


© Pauline Darley

NOVEMBER ULTRA
PRIX FRANCIS LEMARQUE DE LA RÉVÉLATION


© Alice Moitié

ORELSAN
GRAND PRIX DES MUSIQUES URBAINES


© Alexandre Quirkinger

CHLOÉ
GRAND PRIX DES MUSIQUES ÉLECTRONIQUES


© DR

EVGUENI & SACHA GALPERINE
GRAND PRIX DE LA MUSIQUE POUR L'IMAGE


© Mondino

JEAN-BAPTISTE MONDINO
GRAND PRIX DE L'AUTEUR-RÉALISTEUR DE L'AUDIOVISUEL


© Alice Moitié

CLARA LUCIANI
GRAND PRIX DE LA CHANSON FRANÇAISE (CRÉATRICE-INTERPRÈTE)


© Quentin Curtat

SKREAD
GRAND PRIX DE LA CHANSON FRANÇAISE (CRÉATEUR)


© Raphael Gallarde

YVES SIMON
PRIX SPÉCIAL DE LA SACEM



LE REGARD sacem

Un espace de contenus pour faire rayonner les grands messages et les convictions de la Sacem, porter la voix des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et proposer à nos membres des contenus toujours plus proches de leurs besoins.

DÉCRYPTAGE

Les actualités et les enjeux qui concernent les auteurs, les compositeurs, les éditeurs et tous les acteurs de la création artistique et culturelle, décryptés par la Sacem.

POINTS DE VUE DE CRÉATEURS ET ÉDITEURS

Des témoignages écrits, des vidéos et des podcasts de créateurs et éditeurs membres de la Sacem.
Une diversité de points de vue sur les thèmes qui leur sont chers, leur métier, leur engagement, leur parcours...

SACEM & VOUS

Des dossiers thématiques pour vous accompagner dans vos démarches.

Retrouvez tous les liens pour accéder au bon service au bon moment !

regard.sacem.fr